

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Afférents au Conseil 15  
En exercice 15  
Qui ont pris part à la  
délibération 11  
Date de convocation 03/04/2025  
Date d'affichage 09/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20250409-2025-04-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.**

**Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Esperanza LULLO, Julien FABER, Agnès ROUX, Frédérique SERRE, Rachel FAVEAUX, Jean-Noël LEPAGE.**

**Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL.**

**Absents excusés : Magali PLATAT, Christophe PUZIN, Sophie KOLLROS donnant pouvoir à Rachel FAVEAUX, Raoul PURSON donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE, Pascal LEPAGE donnant pouvoir à Jean-Noël LEPAGE.**

**Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.**

**TAUX D'IMPOSITION**

**2025-04-D04**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts ;

Considérant que, depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé ;

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Considérant qu'en 2024, les taux étaient les suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.35%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.98%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.53%

le conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, de maintenir pour 2025 les taux votés en 2024.

Ont signé au registre les membres présents.  
Copie conforme.

Le Maire,  
Romuald LEPRINCE.